

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/08/14/2019204484/justel>

Dossier numéro : 2019-08-14/02

Titre

14 AOUT 2019. - Arrêté ministériel classant, comme monument, pour ses intérêts architectural, historique, artistique, paysager et social, le pont de Fosset, sis rue du Pont de Fosset à Amberloup

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 09-10-2019 page : 93045

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. Est classé, comme monument, pour ses intérêts architectural, historique, artistique, paysager et social, le pont de Fosset, sis rue du Pont de Fosset à Amberloup.

A titre informatif, ce bien est situé sur une parcelle non cadastrée, section E, 1re division de Sainte-Ode.